

DES MINES DANS NOS CAMPAGNES ?

**LE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES
DE MINES "TARANIS" A ÉTÉ
OCTROYÉ PAR L'ÉTAT FIN 2025.**

- ▶ **UN FORMULAIRE DE REFUS
D'EXPLORATION MINIÈRE SIGNÉ,**
- ▶ **UNE CHANCE DE PLUS
QUE LE PROJET SOIT ABANDONNÉ.**

✎ **POUR POUVOIR DÉPOSER DES
RECOURS JURIDIQUES, ADHÉRONS À
L'ASSOCIATION TOUSSUNIX !**

**Toutes les informations et
tous les documents utiles sur :**
WWW.STOP-TARANIS.ORG

**STOP
TARANIS**



**Ni mines ici,
ni mines
ailleurs !**

Les réalités d'un projet minier

OUI, le projet peut être annulé, grâce à un maximum de formulaires de refus de prélèvement sur nos parcelles. Cela a déjà été le cas ailleurs !

NON, le rejet du projet minier par nos communes ne suffit pas. Cela ne concerne que les terrains communaux.

NON, le sous-sol ne nous appartient pas, il appartient à l'État. Seul le refus d'EXPLORATION (= prospection) nous protège de l'EXPLOITATION de mines.

NON, nous ne serons pas indemnisé.es en cas d'exploitation. Nous devons même payer pour dépolluer et l'immobilier sera dévalué.

OUI, ils peuvent nous exproprier. Ils l'ont déjà fait ailleurs !

NON, nous n'avons pas le temps d'attendre de voir si les mines verront le jour. Dans ce cas, il sera trop tard.

NON, ce n'est pas parce qu'ils creusent ici qu'ils ne creuseront pas ailleurs aussi.

NON, même en France, il n'y a pas de mines propres et sans danger : rejets de cyanure, d'arsenic, de plomb, de poussières toxiques, risques d'effondrements...

OUI, en cas d'exploitation, il existe un risque de radioactivité, dû à la présence de radon dans le sous-sol du Massif Armoricain.

OUI, nous serons impacté.es même si les mines ne sont pas juste à côté de chez nous : toxicité de nombreux kilomètres alentours, et pour des centaines d'années.

LE NOMBRE FERA LA DIFFÉRENCE !



**Ni mines ici,
ni mines
ailleurs !**